

LA PLACE DE LA FRANCE
DANS LA GESTION DES RESSOURCES GENETIQUES VEGETALES

Michel CHAUVET

Bureau des ressources génétiques
57, rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 05

L'histoire

La France peut s'honorer d'avoir produit au XVIIIème siècle une lignée de marchands grainiers, les Vilmorin, qui devaient être les premiers à donner une dimension internationale à une entreprise sélectionnant les plantes cultivées de façon rationnelle, bien avant que l'on ne connaisse les lois de base de la génétique. C'était l'époque où de nombreuses sociétés savantes, d'horticulture, d'acclimatation... se passionnaient pour l'étude des plantes.

Le contraste est frappant avec le 20e siècle où l'on a assisté en France à un déclin progressif de l'intérêt pour la botanique appliquée et de la systématique botanique, alors que les secteurs de la recherche et de la sélection se professionnalisaient.

On assiste depuis quelques années à un frémissement de l'opinion publique, qui se manifeste par l'existence de nombreuses associations d'amateurs, dont l'activisme contraste avec les difficultés que l'on rencontre à assurer la simple survie des collections que le passé nous a léguées, comme les jardins botaniques et les arboretums.

Les enjeux

On peut les résumer de la façon suivante : nos besoins évoluant, il nous faut pouvoir recourir à un réservoir de variabilité d'où nous tirerons les éléments qui nous permettront de modeler les plantes en fonction de ces besoins. Il faut donc savoir comment se structure cette diversité et comment elle évolue.

Mais cela ne suffit pas : pour diverses raisons (progrès techniques, urbanisation, pollution...), cette diversité génétique est en train de disparaître sous nos yeux, et il est loin d'être évident que les "biotechnologies" permettent un jour de reconstruire dans un délai et à un coût raisonnables les édifices complexes que la nature a fait évoluer pendant des milliers d'années. Il faut donc apprendre à gérer ces ressources en combinant les moyens en notre possession, sans a priori.

Les organismes

Le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP ou IBPGR) est l'interlocuteur mondial le plus important, dans la mesure où il a pour vocation de coordonner et d'impulser les actions de prospection, de conservation et d'évaluation des

ressources génétiques d'intérêt agricole. Créé en 1974, son secrétariat est assuré par la FAO, et il fait partie du réseau des Centres Internationaux de Recherche Agronomique (CIRA), financés par un club de pays donateurs (dont la France) et la Banque Mondiale, réunis au sein du Groupe Consultatif de la Recherche Agronomique Internationale (GCRAI). Il anime des groupes de travail spécialisés par plante, par thème ou par région du globe. Les dix premières années ont été consacrées à l'élaboration de listes communes de descripteurs, à la constitution d'un réseau mondial de banques de gènes, à des prospections dans des pays et pour des plantes jugées insuffisamment représentés en collections, ainsi qu'au soutien des activités menées dans les pays du Tiers-Monde. L'accent est mis maintenant sur l'évaluation des collections et les recherches sur les formes sauvages. L'importance du rôle du CIRP tient d'abord à la permanence de son action, à la différence des programmes énumérés ci-dessous ; elle tient aussi au fait que les décisions sont prises avant tout sur des bases scientifiques et techniques.

Le CIRP collabore avec d'autres organismes internationaux comme le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) ou le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). C'est précisément avec le PNUD qu'a été mis sur pied le Programme coopératif européen pour la conservation et l'échange des ressources génétiques (PCE/RG). Ce programme rassemble la quasi-totalité des pays d'Europe, de l'est comme de l'ouest.

La FAO elle-même a mis le thème des ressources génétiques à l'ordre du jour d'une de ses conférences générales, et a décidé la création d'une Commission Internationale des Ressources Phytogénétiques, dans un climat hélas très polémique et dans une certaine confusion. Un engagement international a été proposé à la signature des pays. La France l'a signé, avec des réserves portant sur les droits d'obtention végétale. Notre pays fait également partie de la Commission Internationale. Le rôle de cette instance semble devoir être politique et juridique ; les pays européens s'efforcent en tout cas d'éviter les doubles emplois avec le rôle du CIRP.

La Communauté économique européenne (CEE) est susceptible de mener des actions sur les ressources génétiques au travers de diverses directions (DG VI - Agriculture ; DG XI - Environnement ; DG XII - Recherche) et de divers programmes, comme AGRIMED. Une Conférence sur le thème de la diversité biologique s'est tenue à Dublin du 4 au 6 mars 1987, dans le cadre du programme FAST ; elle devrait déboucher sur des actions concertées, sous réserve toutefois des budgets disponibles.

EUCARPIA (Association européenne pour l'amélioration des plantes) a créé une section ressources génétiques, et cet aspect est également pris en compte dans les diverses sections. Il s'agit d'un lieu d'échange entre chercheurs très utile, mais sans capacité de financement. Sa spécificité est de rassembler les utilisateurs de ressources génétiques, plutôt que les gestionnaires de banques de gènes.

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) regroupe les pays francophones, et a financé en particulier l'édition du manuel de Jean Pernès.

Il faudrait enfin mentionner l'action des organismes qui s'occupent de conservation de la nature et des écosystèmes : UNESCO - MAB, Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Conseil de l'Europe). Leur rôle vis-à-vis des ressources génétiques d'intérêt agricole n'est qu'indirect, mais pourra s'accroître dans la mesure où l'on cherchera à assurer une conservation *in situ* des formes sauvages.

Pour une politique nationale

Le Bureau des ressources génétiques a été créé par le Ministre de la Recherche, par l'arrêté du 25 février 1983 (J.O. du 14 avril 1983), qui lui confie la mission :

a) d'animer et de coordonner, en matière scientifique, les actions menées en France sur les ressources génétiques en prenant particulièrement en compte leurs perspectives de mise en oeuvre ;

b) de mettre en place un système d'information réunissant à partir de l'ensemble des actions menées en France dans ce domaine, toutes données se rapportant directement ou indirectement au matériel génétique ;

c) de conseiller les pouvoirs publics et d'en assurer la représentation au niveau international dans les domaines de sa compétence.

Le BRG a ultérieurement été doté d'un Conseil d'orientation interministériel et d'un Comité scientifique (arrêté du 15 avril 1985, J.O. du 3 mai 1985).

Si l'on fait le bilan de quatre ans d'activités, je n'hésiterai pas à conclure que le BRG a rempli sa part de contrat :

- il est devenu l'interlocuteur privilégié des organismes internationaux ;

- son Comité scientifique a élaboré plusieurs rapports :

* André CAUDERON - "Un projet de centre français de ressources génétiques pour les céréales";

* André CAUDERON - "Etude et gestion des formes spontanées de la flore française apparentées à des formes cultivées";

* André CHARRIER - "La conservation des ressources génétiques végétales : les applications de la culture *in vitro* et de la cryogénie";

* Jacques LECOMTE - "Faune sauvage et patrimoine génétique";

* Jacques MALLARD et Madeleine DOUAIRE - "Préservation de la variabilité génétique des espèces animales domestiques";

* Paul OZENDA - "Les jardins botaniques et la diversité génétique";

- il a mené à bien la réalisation de deux inventaires des ressources génétiques (arbres forestiers, ovins et caprins);

- avec l'Association française pour la conservation des espèces végétales (AFCEV), il a organisé deux symposiums sur les arbres fruitiers et les légumes, dont il a publié les actes. Cette action débouche actuellement sur la constitution d'un réseau de vergers-conservatoires, et sur l'assouplissement de l'inscription des variétés fruitières d'amateurs au Catalogue officiel.

Mais au delà du problème irritant du statut et des moyens propres du Bureau, force est de reconnaître qu'il n'a pas réussi à obtenir le soutien politique indispensable à son action. L'enjeu que constitue la diversité biologique est mal perçu par les décideurs, et il n'est pas sûr qu'il le soit par la communauté scientifique. Cela est probablement à relier au manque d'intérêt pour la nature et de sensibilité écologique de notre opinion publique ; il est frappant de constater que la France est l'un des pays développés qui affiche le moins d'actions "ressources génétiques" ; les seules banques de gènes françaises reconnues dans le réseau du CIRP sont celles de l'ORSTOM (mils et millets, gombo) et du CIRAD (coton).

Il suffirait de peu de choses pour que les idées évoluent, c'est en tout cas notre intime conviction. Il nous reste donc à intensifier notre effort de persuasion, de coordination et de valorisation.

BIBLIOGRAPHIE

- UN PATRIMOINE: LES VARIETES LOCALES D'ESPECES FRUITIERES. Actes du Symposium de Nancy, du 6 au 8 septembre 1984. Paris, BRG/JATBA, 1985. 220 p.
- LA DIVERSITE DES PLANTES LEGUMIERES: HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN. Actes du Symposium d'Angers, du 17 au 19 octobre 1985. Paris, BRG/JATBA, 1986. 230 p.
- PERNES Jean et coll. - *Gestion des ressources génétiques des plantes*. Paris, Agence de Coopération Culturelle et Technique, 1984. 358 p.
- ARBEZ Michel et coll. - *Les ressources génétiques forestières en France. Tome 1: les Conifères*. Paris, INRA/BRG, 1987. 236 p.
- LAUVERGNE Jean-Jacques et coll. - *Les ressources génétiques ovines et caprines en France. Situation en 1986*. Paris, BRG, 1987. 105 p.
- MARCHENAY Philippe et LAGARDE Marie-France - *A la recherche des variétés locales de plantes cultivées*. Hyères, PAGE-PACA / Conservatoire botanique de Porquerolles, 1986. 212 p.

Journées A.S.F. (Plantes Fourragères)
des 13 et 14 Janvier 1986